

VEXIN-SUR-EPTE

La solidarité s'organise après l'incendie d'une maison

P. 13

SECOND TOUR DES LÉGISLATIVES

P. 4 à 6

François Ouzilleau affrontera le RN

Le Démocrate Vernonnais

actu.r

1,60 € - Abonnement 1 an : 76,00 € - 6 mois : 38,40 € - Email : ledemocrate@publilibido.fr • actu.r/le-democrate-vernonnais

N° 4024 - JEUDI 16 JUIN 2022

1 PLACE DE L'ANCIENNE HALLE • BP 218 VERNON CEDEX • TÉL. 02.32.21.01.18

JARDIN des SAULES
NOMBREUSES PROMOTIONS JUSQU'AU 26 JUIN

Bonne Fête Papa !

JARDINERIE - ANIMALERIE - DÉCORATION

DES COULEURS NOS PANIERS GOURMANDS !

29, Avenue St-Mer - SAINT-JUST
02 32 52 04 40

02 32 52 04 40

Branches et plus 06 88 11 22 83 / 12 83 / 18 98 / 15 83

MOBILISATION GÉNÉRALE À VEXIN-SUR-EPTE

P.3

La carrière d'argile met le feu aux poudres



À VERNON

P. 15



Un nouveau commerce en centre-ville

TORNADE

P. 11

Un maraîcher a presque tout perdu

LA RUCHE QUI DIT OUI

P. 20

Les producteurs rencontrent les consommateurs

FOOTBALL

P. 38

Coupe de Normandie : Vernon en demi-finale

Fête des Pères

299€90 PRIX PROMO

649€ au lieu de 749€

PLANCHIA
CORONAAL ACIER A 200 V2
Planchia en acier inoxydable 200 V2
2 brûleurs avec 2 jets d'air
Chaque 10 de réduction
à partir de 100€ de dépenses

OFFRE 2 EN 1
DAS QUEL + PLANCHIA
Ce set vous fait profiter d'une offre de réduction de 100€ par rapport à l'achat séparé.
Le set comprend : 100€ de réduction sur le DAS QUEL + 100€ de réduction sur la Planchia.
Offre valable jusqu'au 30/06/2022. Offre limitée à 100 exemplaires.
Lecture possible de 10h à 18h.

DERLY
PEPINIÈRES - JARDINERIE - ANIMALERIE

D6014 (RN 14)
LES THILLIERS-EN-VEXIN
02 32 270 270
ouvert tous les jours

même les dimanches et jours fériés

A CAHAIGNES. La colère de tout un village face à un projet d'exploitation de carrière

Les habitants de Cahaignes sont vent debout contre un projet d'exploitation d'une carrière d'argile à quelques mètres de leurs habitations. Après une première réunion publique pour le moins électrique, le maire, Thomas Durand, s'exprime.

Salle comble et ambiance électrique. Mardi 7 juin, une réunion publique s'est tenue à la mairie de Cahaignes. Le sujet évoqué a pour le moins semé la discorde. Quelques jours plus tôt, les habitants avaient appris l'existence d'un projet pour lequel une enquête publique est ouverte depuis le 30 mai et qui sera clôturée le 29 juin par le préfet de l'Eure. De quoi s'agit-il ? La société Terreal, spécialisée dans la production de tuiles et de briques (lire encadré) souhaite exploiter une carrière d'argile à ciel ouvert pour une durée de 30 ans dans la commune. Le dossier n'est pas nouveau (les services de l'État concernés ont déjà émis un avis circonstancié), mais les premiers intéressés, les riverains, l'ont tout juste découvert. « On a le sentiment d'avoir été mis devant le fait accompli. »



Mardi 7 juin, une réunion publique était organisée au sujet d'un projet d'exploitation de carrière sur un terrain privé. Le chantier se trouvera à 55 mètres des premières habitations.

« Un désastre pour le village »

Chantal Le Gall, maire déléguée de Cahaignes et 1^{re} adjointe de Vexin-sur-Epte, n'a pas caché son étonnement : « Terreal aurait dû nous informer. Ce dossier, on l'a eu par hasard, par une commune voisine, Château-sur-Epte. » Consultées, parce que situées dans un rayon de 3 kilomètres autour du chantier, les communes des Thilliers-en-Vexin, d'Authesvernes et de Château-sur-Epte avaient déjà émis à la quasi-unanimité un avis défavorable. De quoi attiser la méfiance des Cahaignois.

Grande inquiétude et forte opposition

« Nous sommes ici, en notre grande majorité, pour manifester notre opposition, en tout cas notre forte inquiétude par rapport au projet », annonce d'emblée Jean-Pierre Le Gall venu présenter la pétition

qui interpelle Thomas Durand, maire de Vexin-sur-Epte, en ces termes : « Nous découvrons que vous avez eu, très en amont, connaissance du projet, mais que vous n'avez à aucun moment cru bon d'en informer votre conseil municipal et vos administrés. Les participants à la réunion publique ont pointé du doigt la proximité du chantier avec les habitations. « Cette carrière sera implantée à 150 mètres du cœur historique du village et à 55 mètres des premières habitations. Elle se matérialisera par un incroyable à-pic de 29 mètres au-dessus d'une fosse de quelque 20 hectares ! »

Aucun emploi créé dans l'Eure

Sans compter le bruit, la poussière et les vibrations liées au trafic des poids lourds. Pour un bilan économique jugé nul : « Aucun emploi créé à Cahaignes ni à Vexin-sur-Epte ni dans le Département de

l'Eure, aucune retombée financière pour les mêmes, dépréciation des biens des propriétaires. » Et de conclure : « Ce projet est un désastre social, mais aussi écologique », lance un autre en faisant référence à la baisse de la biodiversité et au risque de pollution des sols et de l'eau.

« L'information a été une catastrophe ! »

« La mairie a joué son rôle légal de transmission de cette enquête publique », lui a répondu Jérôme Richard, adjoint en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et de la sécurité, rappelant que, depuis 1976, ce n'est pas au maire d'autoriser l'exploitation d'une carrière, mais au préfet qui s'appuie sur les rapports des services de l'État concernés et sur celui des riverains. D'où cette enquête

publique. Tollé dans la salle : « Vexin-sur-Epte n'a pas fait son boulot, l'information a été une catastrophe ! », lance un des participants avant qu'un autre renchérisse : « On s'est pris ça en pleine tronche, d'un coup, personne ne s'y attendait ! ». Ce projet de carrière fera l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal, mercredi 29 juin. Jérôme Richard invite les opposants à défendre leurs arguments : « Le préfet sollicite les avis, c'est le moment de donner le vôtre, le conseil municipal le donnera aussi. »

De notre correspondant
Didier Ehretsmann

■ Une réunion publique doit se tenir jeudi 23 juin en présence de la société Terreal et du commissaire enquêteur. Retrouvez le dossier complet sur le site www.eure.gouv.fr

Le maire, Thomas Durand, s'oppose au projet

Face au tollé provoqué par l'annonce du projet d'exploitation, Thomas Durand, maire de Vexin-sur-Epte, dont Cahaignes fait partie a tenu à clarifier sa position. « Nous avons pris acte de l'opposition de la population et nous défendrons l'intérêt de la commune, assure-t-il. Par ailleurs, je ne soutiendrai pas le projet en l'état actuel. » Une prise de position qui devait rassurer les habitants et le maire de Cahaignes, Chantal Le Gall, fermement opposés à ce chantier. « Le projet prend une ampleur que nous ne soupçonnions pas. L'excavation ira jusqu'à 29 mètres de profondeur. C'est un chantier très impactant à tout point de vue », explique le maire.



Thomas Durand, maire de Vexin-sur-Epte.

Des alertes balayées par Terreal ?

Quant aux nuisances engendrées, Thomas Durand affirme en avoir averti la société Terreal : « Nous déplorons le fait que nos alertes concernant le ruissellement et les poussières n'aient pas été prises en compte ». Sans parler du manque de communication entourant ce projet, tant décrié par les habitants lors de la réunion publique. « Ce n'est pas à nous de communiquer sur le projet. C'est un chantier privé. En revanche, nous avons demandé à Terreal d'organiser une réunion publique pour répondre aux questions de la population, chose que la société n'avait pas pensé à faire », se défend le maire qui se dit « surpris du manque de concertation de Terreal ».

Au conseil municipal le 29 juin

Ce dossier polémique fera l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal de Vexin-sur-Epte, mercredi 29 juin à 19h. Toutefois, Thomas Durand précise que le rôle du conseil municipal n'est que consultatif. « La décision revient au préfet. En revanche, il devra prendre en compte les questions soulevées. »

Arielle Bossuyt

La société Terreal

Le groupe Terreal, né de la fusion de plusieurs tuiliers-briquettiers français, est un acteur de référence des matériaux de construction en terre cuite. Son activité touche à la couverture et à la structure des bâtiments, à l'énergie solaire et aux revêtements de façade. Il dispose d'une vingtaine de sites industriels en Europe et aux États-Unis, compte 2 000 collaborateurs en France, principalement basés aux Mureaux (Yvelines), et son chiffre d'affaires est de 626 millions d'euros.

Le propriétaire du terrain pris à partie

Le propriétaire du terrain sur lequel l'organe la société Terreal était également présent à la réunion publique. Paul Lannoy s'est avancé à la tribune pour exprimer son point de vue. « Je salue son courage sachant qu'il allait rencontrer énormément de gens opposés au projet », souligne Jean-Pierre Le Gall, un participant.

Paul Lannoy, conseiller municipal délégué et enfant du pays, retrace l'histoire

d'une voix placide : « Il y a une dizaine d'années, la société Terreal, voyant que son gisement d'argile des Mureaux s'épuisait, a contacté plusieurs propriétaires de la zone des carrières. Ils nous ont présenté leur activité, j'ai regardé ce qui s'était passé sur la carrière de Requiécourt et finalement je me suis laissé convaincre de signer en 2014 un contrat de forçage (NDLR : redevance

payée au propriétaire du terrain à l'occasion de l'exploitation d'une carrière, pour compenser l'enlèvement des matériaux). »

« Votre projet, on n'en veut pas ! »

Il est alors apostrophé par quelqu'un dans le public : « Que dit votre conscience à l'idée du cauchemar que vous envisagez de faire vivre aux habitants situés

à proximité de la route empruntée par cette quarantaine de semi-remorques intensément bruyantes, polluantes et dangereux ? » Et d'insister sur la probable décade des biens immobiliers : « Êtes-vous si peu attaché à Cahaignes que, par votre faute, l'image d'un village tranquille, à la qualité de vie exceptionnelle, soit détruite à jamais ? Votre projet, on n'en veut pas ! ».

LE PROJET EN DÉTAILS

L'emprise du chantier serait d'une vingtaine d'hectares, une bande de dix mètres ceinturant le périmètre de l'exploitation avec création de buttes de terre de trois mètres de hauteur. La durée initiale d'exploitation est de 30 ans, la profondeur de fouilles de 11 à 29 mètres. Son extraction, réalisée au moyen de six engins de chantier, aura lieu deux fois par an sur une période d'un mois chacune. L'argile sera transportée tout au long de l'année à raison de deux à trois jours par semaine (de 7 h à 18 h) par des camions de 30 tonnes, soit, en période de pointe, jusqu'à 22 allers et retours par jour. Les camions sortiront de la carrière sur la RD9, au hameau de Requiécourt, en direction de Cahaignes. La RD9 sera élargie à 6,50 m en certains endroits pour permettre le croisement de deux camions. Les véhicules rallieront Vernon par la RD181 et les Mureaux via l'autoroute A13. Le site commencera d'être remblayé au bout de 20 ans.